

Code criminel

sentence. Certains soutiennent qu'il ne faudrait pas trop minimiser l'aspect sexuel du délit. D'autres estiment que le fait de mettre de côté le mot «viol» réduit la gravité du crime.

Si j'entretiens quelque réserve, c'est au sujet de l'âge du consentement. Voilà pourquoi j'ai hâte d'étudier le bill en comité pour vraiment envisager tout à loisir les changements qu'il y a lieu d'apporter à cette mesure avant qu'elle ne prenne force de loi.

J'ajouterai que le bill renferme beaucoup de bon. Il s'appliquera aussi bien aux hommes qu'aux femmes; on pourra plus facilement faire condamner les gens qui se livrent à des agressions sexuelles; il protégera davantage les enfants et éliminera certaines dispositions désuètes.

J'espère que l'étude en comité permettra d'améliorer le bill encore davantage.

Des voix: Bravo!

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, je pense que nous avons tous une dette de reconnaissance envers le député de Vancouver-Centre (M^{le} Carney) pour nous avoir fait partager son expérience, pour le travail qu'elle a accompli dans sa circonscription, pour avoir eu le courage et l'honnêteté de chercher réellement à savoir ce qui se passe dans le secteur ouest de Vancouver, pour avoir été sensible aux besoins des habitants de ce quartier et pour nous avoir brossé un tableau véridique de la situation. Elle nous a révélé le contraste indescriptible existant entre la richesse du quartier et la dégradation de la vie dont on y est témoin.

Je ne veux ni critiquer ni tourmenter le député de Burnaby (M. Robinson)—je ne le dis pas dans cette intention—mais en voulant harceler le gouvernement il y a quelques semaines pour l'amener à nous saisir de ce projet de loi, il a commis un lapsus. Il ne s'agissait sans doute de rien de plus. Il a dit en effet: «Nous voulons doter le pays d'une loi convenable sur le viol».

Voilà, je crois, l'erreur que commet la Chambre, monsieur l'Orateur. Voilà l'erreur que commettent un grand nombre d'hommes de loi du pays. Ils cherchent des précisions techniques. Ils veulent une loi qui soit précise sur le plan juridique. Mais il s'agit ici non pas d'un problème légal, juridique—bien qu'il soit important—mais plutôt d'une question de sens des valeurs.

La vie, dans l'ouest de la ville de Vancouver surtout est en train de se dégrader parce qu'ici, aux Communes, nous siégeons dans un superbe isolement depuis des années, discutant des complexités de la loi en vue d'obtenir des décisions équitables devant les tribunaux. Bien sûr, je sais que c'est important, mais, entre-temps, l'existence dans ce secteur de Vancouver et dans d'autres villes est en train de s'avilir. Aussi, le problème à résoudre n'est pas simplement d'assurer une loi bien pensée mais de voir comment nous pouvons fournir à ces gens-là un cadre dans lequel ils puissent mener une existence saine, dans le plein sens du mot.

En écoutant le député de Vancouver-Centre, je n'ai pu m'empêcher de songer au travail qui se fait dans ma propre localité de Surrey. La plupart des adolescentes prostituées de Vancouver s'y trouvent parce qu'elles ont été victimes d'inceste dans leurs foyers. Dès leur tendre enfance, leur sentiment de dignité personnelle a été détruit. Depuis lors, elles n'ont plus de raison de vivre autre que de tirer de l'argent de leur manque

perçu de dignité personnelle. Elles se retrouvent dans les rues du quartier ouest de Vancouver.

Il existe à Surrey un comité qui a presque terminé son travail, qui est d'une triste nécessité. Il s'agit d'élaborer un programme qui s'adresse aux enfants de la maternelle à la troisième année et qui cherche à leur faire comprendre sans brusquerie, par le texte et l'image, les subtilités de la séduction d'enfants.

Je suis certain que la plupart des députés ont vu des reportages ces dernières semaines sur une conférence tenue à Medicine Hat. On y a fait ressortir le fait que la plupart des détournements d'enfants sont le fait de proches parents ou d'amis intimes, c'est-à-dire des gens en qui les enfants ont confiance. Ces adultes en imposent aux enfants et ceux-ci croient que ces pratiques sont acceptables. C'est toute leur vie qui est ainsi ruinée.

Je répète que nos priorités sont mauvaises, monsieur l'Orateur. Il est certain que nous voulons une loi bien faite, car c'est ce qui nous permet d'assurer une enfance saine à nos enfants qui grandiront et deviendront les prochaines générations de citoyens canadiens.

Je sais que le député de Burnaby et d'autres ont centré leurs observations sur les articles relatifs au viol et qu'ils s'inquiètent de ce qui se passe dans nos tribunaux, de la difficulté d'obtenir des condamnations. Je comprends cette préoccupation, mais il est assez troublant de constater que ce que nous voulons surtout, c'est une bonne condamnation. Je reconnais que la culpabilité doit pouvoir s'établir plus clairement, mais à cause des lacunes dans la loi sur le viol, il est assez facile de perdre de vue d'autres aspects de la question.

J'aimerais prendre quelques instants pour signaler aux députés ce qui se passe dans d'autres régions. Il y a quelques semaines, j'ai assisté à Vancouver à une réunion publique. Un orienteur d'une école secondaire de ma circonscription y a parlé du grand nombre de jeunes qui venaient discuter à son bureau des problèmes de la vie, et des groupes de discussion auxquels il participait. La question la plus importante pour les jeunes, d'après lui, est de savoir si quelque chose va à l'encontre de la loi. C'est la seule règle de conduite à laquelle ils semblent obéir: est-ce contre la loi?

Il me semble que l'affaiblissement progressif des restrictions légales imposées à certains types de comportement est un des changements qui a le plus marqué notre société. De plus en plus, les gens sont portés à se demander: Est-ce que je puis m'en sauver, est-ce contre la loi, ou puis-je contourner la loi? Tant que nos jeunes auront cette mentalité-là, il nous faudra redoubler de vigilance à la Chambre pour adopter les mesures qui conviennent. L'affaiblissement des structures d'orientation morale et sociale dont nous avons tous besoin pour gouverner notre vie est un phénomène indéniable.

● (1640)

Comme les gens sont de moins en moins nombreux à aller à l'église et qu'on a de moins en moins un sens strict des valeurs morales dans notre pays, il est de plus en plus important que nos lois guident nos jeunes et leur disent: «Vous pouvez faire ceci, mais pas cela, sous peine de vous exposer à telle ou telle chose». Il s'est produit un changement subtil dans notre mentalité qui veut que l'on ait tendance à croire que les jugements que rendent nos tribunaux sont ceux qui guident les jeunes. Aussi destructeurs que ces jugements puissent être, ils n'ont